

RESULTATS DU CONCOURS D'ENTREE
Année scolaire 2019/2020
Discipline : JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISEES

Vous trouverez ci –après la liste des candidats admis au concours d'entrée en JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISEES :

Nom	Prénom	Cycle et niveau	Professeur	Heure de convocation pour inscription
BEAUBRUN	ERICSON	II ^{ème} cycle année 1	M. ALIZON – P. AUBRY	10h00
TONNELIER	MAXIME	II ^{ème} cycle année 1		10h10
VELIN	LOUIS	II ^{ème} cycle année 1		10h20
CORTES RUBIO	JUAN SEBASTIAN	COA année 1		10h30
LAVENTURE	INGRID	II ^{ème} cycle année 1	J.-D. HEGE	10h40
NICORA	AXEL	COA année 1		10h50
DOYEN	SELMA	II ^{ème} cycle année 1	L. ISENMANN	11h00
EPP	MAXIME	COA année 1		11h10
LABREUCHE	PIERRE	COA année 1		11h20
KUNTZ	DAMIEN	CPES		11h30
ELSHOLZ	ONDINE	II ^{ème} cycle année 1	E. SIFFER	11h40
HOCQUET	ALAN	II ^{ème} cycle année 1		11h50
HIEGEL	CLAIRE	II ^{ème} cycle année 1	C. SOLAL – V. AGULHON GRASCHAIRE	13h30
SINGLER	LEO	II ^{ème} cycle année 1		13h40
VYDOVSKA	YULIJA	COA année 1		13h50
FRICK	SIMON	II ^{ème} cycle année 1	T. VANDEVENNE	14h00

BRETZER	ENZO	LISTE D'ATTENTE
GULAMOVIC	AMAR	

Les candidats admis se présenteront, dans les horaires indiqués ci-dessus, le

Samedi 14 septembre 2019
à l'accueil de la Cité de la musique et de la danse
1 place Dauphine 67076 Strasbourg

impérativement munis des documents suivants afin de procéder à l'inscription administrative et pédagogique ainsi qu'au paiement des droits de scolarité (les tarifs sont consultables sur le site du CRR : <https://www.conservatoire.strasbourg.eu/inscription-et-admission/tarifs-et-bourses/>) :

- Une pièce d'identité
- Une photo au format identité
- Une attestation de responsabilité civile
- Un justificatif de domicile (facture électricité, gaz, téléphone,...)
- Une copie du livret de famille (dès le 3^{ème} enfant)
- Un moyen de paiement. Celui-ci peut être réalisé :
 - par CB (mode à privilégier),
 - par chèque,
 - par la mise en place d'un prélèvement automatique : dans ce cas, merci de vous munir d'un relevé d'identité bancaire (seul le document tiré du chéquier ou fourni par la banque est accepté).

L'inscription pédagogique impliquera l'inscription dans la dominante instrumentale ou vocale, dans le cours de Formation Musicale ainsi que dans les cours de Pratiques collectives. Elle sera précédée d'un test de Formation musicale pour les admis en Cycles I, II et COA.

Vous trouverez, sur la page « Résultats des concours d'entrée 2019-20 » de notre site, un descriptif des différents parcours ainsi que diverses informations concernant les cours de Formation Musicale et de Pratiques collectives.